

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 22/09/2023
Membres en exercice : 11
Membres Présents : 10
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : M. Joël GALEK

Secrétaire de séance : Mme. Coralie LETOCART

Délibération n°
32-2023

CONVENTION PÉRISCOLAIRE PLAINVAL – LE PLESSIER SUR ST JUST

La commune du Plessier sur St Just a décidé de mettre en place un service d'accueil périscolaire.

Dans le cadre du regroupement scolaire Plainval/Plessier, la commune du Plessier sur St Just propose à la commune de Plainval d'accueillir également les enfants pour lesquels elle aura donné son accord (attestation d'inscription validée par la commune), moyennant une participation financière de sa part de :

- 35 euros pour les journées d'accueil complètes (mercredis et vacances)
- 18 euros pour les demis journées du mercredi
- 7 euros pour les accueils périscolaires du matin
- 10 euros pour les accueils périscolaires du soir

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

INSCRIRE les crédits correspondants au budget

DEMANDE que le reversement soit effectué sur présentation par la Commune du Plessier sur St Just du détail mensuel et nominatif de la présence des enfants.

Plainval, le 02 octobre 2023
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

